

Lancement de l'enquête de recensement de la population française : déroulement et spécificités 2024

Top départ le 18 janvier !



Dans les 7 000 communes de moins de 10 000 habitants concernées en 2024*

- du jeudi 18 janvier au samedi 17 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 1^{er} février au samedi 2 mars à La Réunion et à Mayotte.



Dans les 1 000 communes de 10 000 habitants ou plus

- du jeudi 18 janvier au samedi 24 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.
- du jeudi 1^{er} février au samedi 9 mars à La Réunion et à Mayotte.

À savoir : le recensement aura lieu en Nouvelle-Calédonie du **3 au 30 septembre**.

*pour connaître les communes concernées, rendez-vous sur le moteur de recherche du site www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en chiffres

- **5 millions** de logements enquêtés
- **9 millions** de personnes recensées
- **24 000** agents recenseurs
- En 2023, **64,5 % des ménages ont répondu sur Internet**

Des chiffres d'aujourd'hui utiles pour construire demain

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

- ✓ **Connaître la population française pour prendre des décisions adaptées pour la collectivité**
 - Étudier les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
 - Prévoir des équipements collectifs adaptés à la population qui réside sur le territoire : crèches, écoles, hôpitaux, moyens de transport...
- ✓ **Publier la population officielle de chaque commune (population légale)**
 - Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
 - Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires fondées sur les chiffres de population.
Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Lancement de l'enquête 2024 : les informations à retenir

Une méthode qui garantit la qualité des résultats



Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement de la population relève de la responsabilité de l'**État** : l'Insee l'organise et le contrôle. Les **communes** préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.



Une collecte d'informations annuelle, concernant successivement toutes les communes sur une période de 5 ans

- **Chaque année, on recense 1/5^e des communes de moins de 10 000 habitants.**

Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Dans ces communes, le recensement est exhaustif : tous les habitants sont concernés par l'enquête. Comme l'enquête n'a pas pu être réalisée en 2021 en raison de la crise sanitaire, le cycle est temporairement étalé sur six ans.

- **Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.**

Les données de cinq collectes successives sont ensuite mobilisées pour extrapoler des résultats annuels sur l'ensemble de la population et des logements.



Tous les lieux d'habitation sont concernés

Sont recensés les résidences principales, les établissements d'hébergement (maisons de retraite, résidences étudiantes...), les habitations mobiles et les personnes sans-abri.

Un questionnaire qui s'adapte aux évolutions de la société



Le feuillet logement interroge les répondants sur l'adresse, les caractéristiques du logement et la liste des personnes qui y vivent habituellement.

Le questionnaire individuel du recensement comporte environ 30 questions ayant trait à l'âge, la nationalité, la situation conjugale, le niveau de diplôme, la mobilité résidentielle, l'activité et la profession.

Le contenu du questionnaire évolue en fonction des demandes du [Conseil national de l'information statistique](#) (Cnis), lieu de concertation entre producteurs, utilisateurs de la statistique publique et société civile.

Le questionnaire a ainsi intégré les unions par Pacs et les déplacements domicile-travail en vélo en 2015. Il a été modifié en 2018 pour mieux mesurer la diversité des familles et pouvoir par exemple décrire les familles recomposées. **Depuis 2022**, les questionnaires Internet et papier sont adaptés à toutes les configurations familiales.

Lancement de l'enquête 2024 : les informations à retenir

Plus simple : le recensement sur Internet

- **L'agent recenseur fournit une notice Internet aux personnes à recenser**

Cette notice contient des informations sur le recensement et les codes d'accès pour une réponse en ligne. Les personnes sont libres de répondre quand elles le souhaitent dans le calendrier fixé.

- **Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr pour remplir le questionnaire en ligne, ils le valident et reçoivent un accusé de réception**

L'agent recenseur en est informé par SMS. Dans ce cas, il ne sollicitera pas à nouveau les habitants.

Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?

L'agent recenseur leur remet des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.



64,5 % des ménages ont répondu par Internet en 2023

Les informations personnelles sont sécurisées et la confidentialité des données est assurée

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **L'Insee est le seul organisme habilité** à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au **secret professionnel**.



Les publics spécifiques

Sont recensées toutes les personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité et leur situation.

Étudiants

Les étudiants se font recenser dans la commune **où ils résident pour leurs études** et où ils passent le plus de temps.

Communautés et militaires

Les personnes qui habitent au sein d'une communauté (élèves internes dans les établissements d'enseignement, militaires, personnes âgées en maison de retraite, personnes hospitalisées en moyen ou long séjour, détenus en établissements pénitentiaires, etc.), sont recensées par un enquêteur de l'Insee après avoir été prévenues par le responsable de la communauté.

Habitations mobiles et sans abris

Les occupants des habitations mobiles (forains, gens du voyage, etc.) et les sans-abris des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés. Ceux des communes de plus de 10 000 habitants sont recensés tous les 5 ans par des agents de l'Insee (ce fut le cas en 2022).

Lancement de l'enquête 2024 : les spécificités

Un recensement toujours plus accessible

Le questionnaire Internet du recensement fait peau neuve en 2024 ! Grâce au soutien du programme « Entrepreneurs d'intérêt général » de la DiNUM*, **l'ergonomie du questionnaire** Internet du recensement de la population a été complètement revue pour être plus facilement **accessible** à tous les utilisateurs, y compris aux **personnes en situation de handicap**.

Le questionnaire Internet s'adapte désormais à tous les supports (ordinateurs, tablettes, smartphones) et a adopté l'apparence des sites web de l'État afin que les habitants **l'identifient** immédiatement comme un site officiel.

Suite aux retours des utilisateurs les années précédentes et à des tests tout au long de la phase de conception, **le questionnaire Internet s'est enrichi d'informations permettant de mieux guider les répondants**. Les différentes parties (logements, composition du ménage et individus) sont clairement identifiées et chaque question est systématiquement accompagnée d'une explication sur l'usage des informations collectées.

Enfin, comme chaque année, **le questionnaire a été audité afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données qui sont collectées**.

The desktop version of the questionnaire shows a clean, professional layout. At the top, there are logos for the French Republic and Insee, along with navigation links for 'Paramètres d'affichage', 'Nous contacter', and 'Me déconnecter'. The main question is 'Quel est le type de logement ?' with six radio button options: 'Maison', 'Appartement', 'Logement-foyer', 'Chambre d'hôtel', 'Habitation de fortune', and 'Pièce indépendante (ayant sa propre entrée)'. A blue 'Continuer' button is positioned below the options. At the bottom, there is a light blue box with the text 'Pourquoi cette question ?' and a dropdown arrow. The footer includes the French Republic logo, Insee logo, and the slogan 'Le recensement, c'est utile, c'est simple, c'est sûr.' with links to 'le-recensement-et-moi', 'insee.fr', 'service-public.fr', and 'data.gouv.fr'.

The mobile version of the questionnaire is adapted for smaller screens. It features a hamburger menu icon in the top right corner. The question 'Quel est le type de logement ?' and its six radio button options are displayed in a single column. The blue 'Continuer' button is also centered. The footer contains the French Republic logo, Insee logo, the slogan 'Le recensement, c'est utile, c'est simple, c'est sûr.', and links to 'legfrance.gouv.fr', 'gouvernement.fr', 'service-public.fr', and 'data.gouv.fr'.

Le recensement annuel fête ses 20 ans !

En 2004, le recensement est devenu annuel

Le recensement des populations reste l'une des opérations statistiques les plus anciennes de l'histoire. Depuis 1801, la France réalise des recensements périodiques de la population, espacés de plusieurs années. Ces derniers étaient exhaustifs jusqu'en 1999.

L'enquête annuelle de recensement de 2024 sera la 20^e enquête de recensement depuis la mise en place du recensement annuel.

Pour répondre à un besoin de données actualisées régulièrement

Les différents acteurs, notamment au niveau local, étaient en demande d'informations régulières et récentes sur les habitants de leur territoire. Les recensements généraux espacés de sept ans en théorie se déroulaient en pratique parfois tous les 8 ou 9 ans et ne répondaient plus à ce besoin.

La refonte du recensement visait donc à être en capacité de fournir des informations sur la population chaque année au niveau de chaque commune. La nouvelle méthode devait également permettre de lisser la charge et d'améliorer la qualité par la « professionnalisation » des acteurs, plus difficile avec des recensements aussi irréguliers.

Le recensement annuel : une méthode innovante et robuste

La méthode retenue mélange recensement traditionnel (collecte par questionnaire), méthodologie statistique (sondages) et mobilisation de données administratives.

Elle est basée sur des enquêtes annuelles de recensement tournantes qui couvrent l'ensemble du territoire sur un cycle de 5 ans. Elle permet de diffuser pour chacune des subdivisions administratives, et notamment pour les 35 000 communes, des populations officielles actualisées chaque année, ainsi que la description statistique de la population et du parc de logements.

La collecte sur le terrain : un ingrédient majeur du recensement

La collecte d'informations à partir de déplacements sur le terrain reste la source prépondérante du recensement. Cette étape du processus est **pilotée par l'Insee** et mise en œuvre par **les communes qui jouent un rôle primordial** dans le recensement de la population.

La collecte s'effectue toujours en deux étapes :

- **une première étape exhaustive de repérage des logements ;**
- **une deuxième étape de collecte auprès des habitants en porte à porte et par internet.**

20 ans après, un bilan globalement positif

Les objectifs initialement fixés ont été atteints. En particulier, **la mise à jour chaque année des informations sur les habitants et les logements** permet d'adapter en continu les politiques publiques aux évolutions démographiques, même si, pour des raisons d'équité entre les communes, ces données font référence à la situation 3 ans avant, c'est-à-dire au milieu du cycle du recensement. **La qualité des résultats obtenus est satisfaisante** et la proportion de contestations faible. L'adhésion des habitants demeure, portée par une communication efficace, l'implication des mairies et la modernisation de la collecte. La faiblesse du taux de non-réponse, inférieur à 5 %, en témoigne.

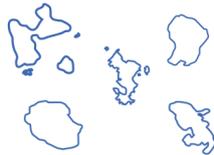
Bilan démographique 2023 :

En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse

68,4 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2024



66,1 millions
en France
métropolitaine



2,2 millions
dans les 5 départements
d'outre-mer



En hausse de 0,3 %
en 2023
après + 0,3 % en 2022

Les naissances diminuent de près de 7 % entre 2022 et 2023



678 000 bébés
nés en 2023,
soit 48 000 naissances de moins
qu'en 2022



1,68 enfant par femme
L'indice conjoncturel de fécondité
est en baisse,
après 1,79 en 2022



31 ans
L'âge moyen à la maternité
continue de croître régulièrement,
il était de 29,5 ans en 2003

Le nombre de **naissances** en 2023 est **le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale**.
Pour le **taux de fécondité**, il faut remonter à **1993-1994** pour retrouver un niveau aussi bas qu'en 2023.

Le nombre de mariages se maintient à un niveau élevé en 2023



242 000 mariages (2023)
(dont 235 000 entre personnes de sexe différent
et 7 000 entre personnes de même sexe)
242 000 en 2022 et 219 000 en 2021



210 000 Pacs (2022)
209 000 en 2021 et 174 000 en 2020

Bilan démographique 2023 :

En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse

Le nombre de décès baisse nettement en 2023

631 000 décès en 2023

soit - 7 % par rapport à 2022

C'est 44 000 de moins qu'en 2022. En 2023, le nombre de décès diminue fortement, après trois années de forte mortalité. Il reste cependant plus élevé qu'avant la crise sanitaire.

L'espérance de vie des hommes atteint 80 ans pour la première fois



Espérance de vie à la naissance des femmes

85,7 ans, soit + 0,6 an par rapport à 2022



Espérance de vie à la naissance des hommes

80,0 ans, soit + 0,7 an par rapport à 2022

Au 1^{er} janvier 2024, **21,5 % des personnes en France ont 65 ans ou plus**. Les personnes âgées de **75 ans ou plus** représentent désormais **10,4 % de la population** contre 9,0 % en 2013.

Plus d'informations avec [l'outil interactif sur les espérances de vie](#).

Définitions et méthodologie

Les **estimations annuelles de population** de la France au 1^{er} janvier correspondent aux niveaux issus du recensement de la population pour les années où il est disponible, puis sont obtenues en ajoutant au dernier niveau de population le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès), le solde migratoire (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties) et un ajustement statistique. Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les décès et les mariages sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies. Les statistiques concernant les Pacs sont fournies conjointement par le ministère de la Justice, le Conseil supérieur du notariat et l'Insee.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) est la somme des taux de fécondité par âge (nombre de naissances des mères d'un âge donné rapporté au nombre de femmes de même âge) observés une année donnée. Il correspond au nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'**espérance de vie** à un âge donné correspond à la durée de vie restante au-delà de cet âge pour une génération fictive qui serait soumise, au-delà de cet âge, aux conditions de mortalité de l'année considérée.